BCRD
8 bis, chemin des rouliers
LEVASVILLE
28170 ST SAUVEUR MARVILLE
bcrddreux@gmail.com

REUNION extraordinaire du 19 décembre 2014

- Nicolas FALGUERA (président, présent)
- Pascal LABRO (vice-président, présent)
- Aurélien LEPRIEUR (Trésorier, présent)
- Eve LANCELLOTTI (vice-trésorière, présente)
- Guillaume LEGRAND (secrétaire, présent)
- Lydie FALGUERA (membre, présente)
- Thierry MORISSET (membre, présent)
- Maël COGAN (membre, présent)
- Bruno LE CASTEL (membre, présent)
- Mathieu SAVEY (membre, présent)
- Franck TRANCHANT (membre, présent)
- Valentin BALARD (membre, présent)
- Cyril BOURGUIGNON (membre, présent)
- Roger ALVES (membre, présent)

ORDRE DU JOUR

1. Litige avec Monsieur BENSAID Abdel Kader

Début de la réunion à 19h30

1. Litige avec Monsieur BENSAID Abdel KADER :

Suite à la réception d'un courrier de Monsieur BENSAID Abdel Kader adressé le 22 novembre à la mairie de Dreux, le Comité Directeur du BCRD a souhaité entendre Monsieur BENSAID sur le contenu de ce courrier avant de statuer sur une sanction possible à son encontre, conformément aux statuts et règlement intérieur du club.

Le courrier du 22 novembre comporte des propos diffamatoires à l'encontre de deux membres du comité directeur du club à savoir le Président et Monsieur Thierry MORISSET.

Un entretien a été proposé à Monsieur BENSAID Abdel Kader, le 15 décembre 2014 à 19h30 au gymnase avec le Vice-Président et le Secrétaire du BCRD.
Lors de ce rendez-vous Monsieur BENSAID Abdel Kader n'a pas voulu être entendu par les deux représentants du comité directeur, prétextant qu'un élu viendrait assister à cette réunion. Mr SOUNI joint, a infirmé les propos de Mr BENSAID et à ajouter que ce n'était nullement à la Mairie d'intervenir dans la vie des associations. Mr BENSAID a remis un second courrier daté du 15 décembre 2014, aux deux membres présents, courrier à nouveau adressé à la mairie. Celui-ci n'est autre qu'un courrier de menaces de procès en tout genre.

Il est rappelé que Monsieur BENSAID Abdel Kader vient d'être suspendu par la ligue du centre de badminton, pour la 4ème fois durant ces 5 dernière saisons. Le motif est un nouveau forfait volontaire lors d'un tournoi (Lucé - 28).

BCRD
8 bis, chemin des rouliers
LEVASVILLE
28170 ST SAUVEUR MARVILLE
bcrddreux@gmail.com

De par son comportement, Monsieur BENSAID Abdel Kader :

- Ne respecte plus le règlement intérieur du club.
- Commet, de façon répétée, des infractions au « code de conduite du joueur » édité par la Fédération Française de Badminton. (*extrait du code : Tout joueur qui commet une des infractions précisées dans les articles suivants, 3 à 5, est considéré comme ayant violé ce Code de conduite. Les violations du Code constituent le fondement d'une action disciplinaire à l'encontre du joueur.)*

Compte tenu de l'ensemble de ces évènements et conformément aux statuts du BCRD et à l'article n°9, le Comité Directeur propose la perte de statut de membre du club pour motifs graves.

Cette proposition est soumise au vote :

0 Contre, 0 abstention, 14 pour.

Cette décision est donc adoptée à l'unanimité. Dans le respect des statuts du club, cette décision sera notifiée par écrit à Monsieur BENSAID Abdel Kader qui aura la possibilité d'introduire un recours contre cette décision devant la prochaine Assemblée Générale du BCRD.

Rappel de l'article 9 des statuts :

La qualité de membre se perd :

- *Par le décès ou par la démission adressée par écrit au président de l'association.*
- *Par la radiation prononcée par le comité directeur pour non-paiement de la cotisation.*
- *Par l'exclusion prononcée par le comité directeur pour motif grave. Le membre concerné doit, avant toute décision définitive, être préalablement informé par écrit des faits qui lui sont reprochés et être ensuite entendu par le comité directeur afin d'être en mesure de présenter sa défense. L'intéressé peut introduire un recours contre la décision devant l'Assemblée Générale qui statue en dernier ressort.*

Fin de la réunion à 20h15

Le secrétaire